

**Règlement du RALLYE SURPRISE DU 21 MAI 2017**

- article 1** L'association Autour du Grand Chêne dont le siège social est à la Mouroye 70 rue du Grand chêne, organise le dimanche 21 mai 2017 un **"Rallye surprise à travers les hameaux de St Julien le Montagnier"**.
- article 2** **Il s'agit d'un jeu et non d'une compétition sportive.** Les candidats doivent respecter les règles de courtoisie. Le véhicule utilisé pour les déplacements doit être assuré. Le chauffeur doit avoir le permis de conduire en règle et ne pas être sous le coup d'une interdiction à la conduite automobile. Le respect de la législation du code de la route, de la prudence sont de son entière responsabilité.
- article 3** Un équipage est constitué d'une voiture avec chauffeur et au minimum d'un équipier.
- article 4** Les jeux proposés sont simples et sans risque. Chaque candidat appréciera sa faisabilité. Chaque étape comprend plusieurs jeux. Ils pourront être exécutés indifféremment par chacun des membres de l'équipage, mais il faut un seul joueur par jeu.
- article 5** Un questionnaire noté est proposé aux candidats tout au long du parcours.
- article 6** Un classement entre les candidats sera effectué suivant une cotation définie par le Bureau de l'Association.
- article 7** Les décisions des Commissaires de Jeu sont sans appel.
- article 8** La cotisation perçue est une participation aux frais.
- article 9** L'association Autour du Grand Chêne décline toute responsabilité en cas d'accident.
- article 10** Toute candidature emporte l'acceptation du présent règlement

Je soussigné, M.....

VOITURE (N°et marque)

déclare accepter et me conformer aux 10 articles du présent règlement. Je joins un chèque de participation du montant total de la dépense suivant le barème ci-dessous. Je libelle le chèque à l'ordre de Autour du Grand Chêne. Je transmets mon adhésion à : Association Autour du Grand Chêne
La Mouroye 70 rue du grand chêne 83560 St Julien le Montagnier tél: 06 87 31 95 58

Fait à St Julien le

Participation aux dépenses	par voiture	+	Repas facultatif: tout compris		=	Total de la dépense
	15 €		par personne	+ enfant < 14 ans		
			18€ x n personne	+ 12€ x n enfant		

Déroulement prévisionnel de l'animation :

- 8h30** Rassemblement et contrôle de tous les équipages au parking de l'Office du Tourisme à St Pierre Commune de St Julien le Montagnier
Plusieurs étapes sont proposées. Pour la première, une enveloppe avec l'énigme découverte du lieu choisi est remise avec son enveloppe de secours cachetée. Celle-ci est à restituer non décachetée au commissaire de jeu à l'arrivée sous risque de perdre des points.
Un temps limite communiqué au départ est à respecter.
- 13h** : Sangria de bienvenue pour tous les participants -
Repas pour tous sur inscription : Paëlla - Gâteau - vin - café
- 15h** Reprise de l'animation à l'intérieur de la salle du foyer Maurice Janetti
- 16h30** Palmarès, remise des prix
- 17h - 18h** bal et clôture d'animation

Les inscriptions se prennent dès à présent. Date limite le 15 avril 2017